

Note d'éducation permanente
de l'ASBL Fondation Travail-Université (FTU)
N° 2015 – 4, mars 2015
www.ftu.be/ep

Chômage et formation : visée instrumentale ou capacitante ?

Les limites de la responsabilité individuelle

Dans le contexte des politiques d'activation, la formation professionnelle apparaît comme un instrument public privilégié pour améliorer l'employabilité des chômeurs et répondre au problème du chômage massif. Cette posture politique s'appuie sur une conception normative de la responsabilité individuelle de l'employabilité. Cependant, des scientifiques, comme le prix Nobel d'économie Amartya Sen, questionnent la gestion du chômage en Europe, marquée d'une approche de la responsabilité individuelle déliée de son contexte.

PETIT DÉTOUR PAR LES FONDEMENTS DE LA JUSTICE SOCIALE

La conception de l'égalité et de la justice sociale dans les régimes sociaux-démocrates est basée sur le principe d'une égalité d'accès aux ressources collectives et aux biens premiers. C'est l'approche du philosophe politique anglais, John Rawls qui formula, dans les années 70, une nouvelle théorie du contrat social censée établir un ordre social et une organisation collective qui soient fondés sur les individus et les valeurs essentielles de liberté et d'égalité. Sa théorie du contrat social est basée sur l'égalité des ressources, une perspective proche de l'égalité des chances.

Deux grands principes fondent la théorie de Rawls. Le premier est celui des libertés égales. Chaque personne doit avoir un même droit au système total le plus étendu de libertés de base égales pour tous. Les libertés fondamentales font partie de ce qu'il nomme les biens premiers, c'est-à-dire les biens fondamentaux nécessaires à tout être humain pour réaliser un projet de vie quel qu'il soit (libertés, revenus, pouvoirs, bases sociale du respect de soi). Le second est le principe de différence. Selon ce deuxième principe, on peut admettre des inégalités économiques et sociales dans la distribution des biens mais à certaines conditions : l'obligation d'aider les plus défavorisés et le principe d'égalité des chances. Cette égalité des chances est pensée en termes d'égalité d'accès aux ressources et le rôle de l'Etat est de garantir cette égalité d'accès aux ressources. Dans cette conception, accompagner et former les chômeurs a pour finalité

d'assurer leur égalité d'accès au marché du travail. Les principes de justice de Rawls correspondent aux principes communs des sociétés de type social-démocrate. Le principe de différence implique une intervention importante de l'Etat. Il s'oppose à l'idéologie néolibérale qui estime ce principe de différence opposé au principe fondamental de libertés égales. L'individu choisit la vie qu'il souhaite mener mais cette liberté de chacun doit s'établir sur un égal accès aux ressources garanti par l'action de l'Etat.

Sen, tout en s'inscrivant aussi dans une conception de la justice sociale basée sur une égalité des ressources met néanmoins en exergue les limites des politiques « ressourcistes » censées garantir l'égalité des citoyens. L'égalité des biens sociaux premiers ne suffit pas à garantir que les individus jouiront de la même liberté effective. La même quantité de biens sociaux premiers ne permet pas à deux personnes différentes d'effectuer les mêmes actes car elles ont des capacités différentes de convertir des ressources en libertés réelles.

Le concept de capabilités (ou capacités) est important chez Sen. Il fait référence à la liberté effective dont peut jouir un individu, à sa capacité « de faire », à sa liberté de mener la vie qu'il a choisie. Ces capabilités sont associées aux « fonctionnings », traduits par fonctionnements ou accomplissements. Une vie est faite d'un ensemble d'accomplissements (avoir suffisamment à manger, être en bonne santé, être instruit, pouvoir travailler...) qui sont composés d'états et d'actions. Les capabilités sont des combinaisons de divers accomplissements que la personne peut réaliser. Et la justice sociale est, comme chez Rawls, une égalité de moyens mais à laquelle s'ajoute une égalité des capacités effectives d'atteindre des accomplissements, d'effectuer certains actes. Donner à tous un accès à des ressources collectives (formation, accompagnement...) est une illusion d'égalité face au marché du travail, c'est pourtant la conception qui fonde les politiques du modèle social-démocrate. Sen plaide pour une attention à la capacité inégalitaire qu'ont les individus de transformer ces ressources en réalisations librement choisies. Il insiste aussi sur la complémentarité indispensable de politiques qui ciblent les individus, avec des actions au niveau du contexte économique et social et des institutions qui l'organisent. Ce n'est qu'à cette condition que la responsabilité individuelle attendue des individus pourra réellement se réaliser.

CHÔMAGE ET FORMATION

Dans une trajectoire vers l'emploi, la formation apparaît comme le sésame susceptible d'ouvrir les portes de l'emploi, le déficit de formation ou les compétences obsolètes étant le premier manquement adressé aux chômeurs. Dans cette note nous reprenons quelques données issues d'une enquête¹ menée en 2014 par la Fondation Travail-Université en collaboration avec la CSC, auprès de 1985 chômeurs en Belgique francophone, et nous les confrontons ensuite au cadre d'analyse que nous propose Sen.

Parmi les répondants, 44.4% déclarent avoir suivi une formation dans l'année qui précède l'enquête. Ce sont les jeunes, les femmes, les plus diplômés, les étrangers non européens et ceux qui ont un bon état de santé, qui sont plus nombreux à avoir suivi une ou des formations durant l'année précédant l'enquête (tableau 1).

¹ Plus de détails et de données sur cette enquête dans P. Vendramin, « Un chemin vers l'emploi. Enquête auprès des travailleurs sans emploi », *Etude éducation permanente, Etude 2014 - Septembre 2014*.

Tableau 1 – Pourcentages de chômeurs ayant suivi une/des formation(s) durant les douze mois précédant l'enquête, selon diverses variables (%)

<i>Origine</i>		<i>Sexe</i>	
Belges de souche	42.3	Homme	48.3
Belges d'origine étrangère	47.1	Femme	40.0
Ressortissants EU	45.9		
Ressortissants non EU	55.0		
<i>Âge</i>		<i>Niveau diplôme</i>	
Moins de 25 ans	48.4	CESI	43.4
25 à 39 ans	46.9	CESS	40.9
40 à 49 ans	48.0	Supérieur long et court	47.4
50 ans et plus	29.4		
<i>Affecté d'un handicap de 33% ou plus</i>			
Oui	38.7		
Non	45.0		

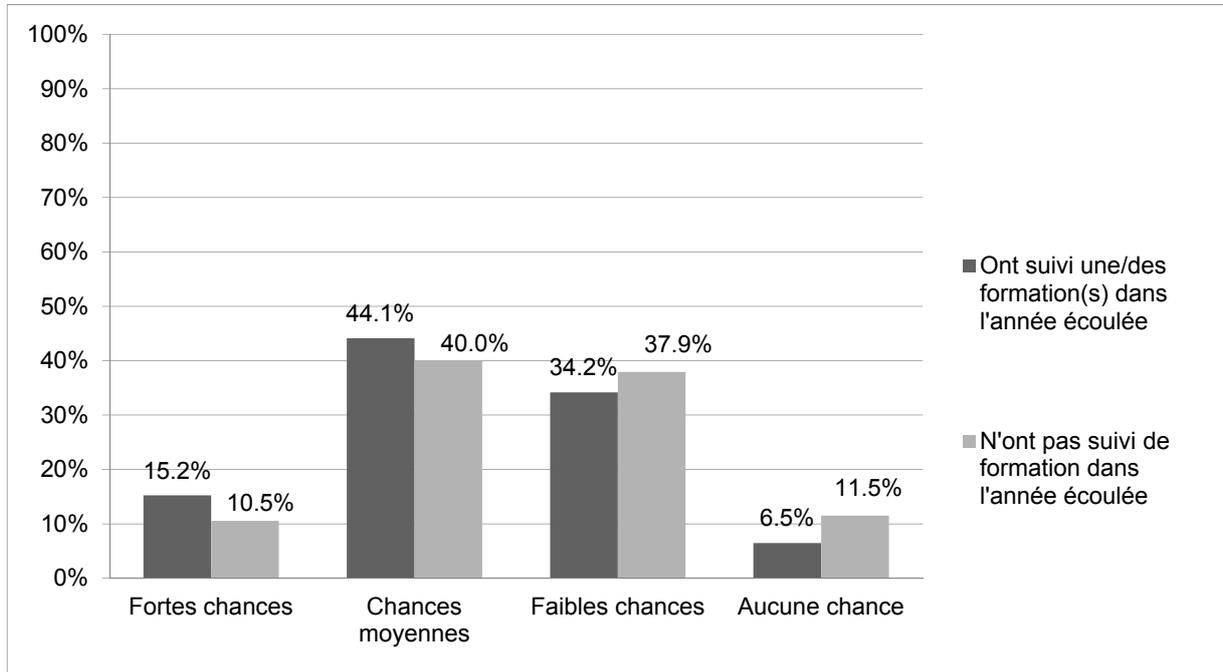
Nous avons tenté d'évaluer l'impact perçu de la formation à travers une question qui suggérait une série de propositions relatives à la confiance en soi, au projet professionnel, à la vision des chances d'insertion professionnelle, ou à la crainte du contrôle par l'Onem.

On constate, en premier lieu, un impact positif de la formation sur la confiance en soi, avec 65.2% de réponses positives, encore plus parmi les femmes (71% contre 57.4% parmi les hommes). La formation apporte des compétences, mais aussi du lien social, une identité et une insertion dans un collectif qui donne un autre regard sur l'expérience individuelle.

Pour un peu plus d'une personne sur deux (52.1%), la formation permet également de clarifier un projet professionnel ; pour près de trois chômeurs sur dix (29.6%) cependant ce ne sera pas le cas et 18.3% restent indécis. Pour un quart des chômeurs ayant suivi une formation récemment, cela diminue aussi la crainte de se voir mal évalué (et sanctionné) par l'Onem, pour 47.4% toutefois, cela n'atténue pas cette crainte.

Le fait d'avoir suivi une formation a un effet positif mais modéré sur l'autoévaluation des chances de (re)trouver un emploi. Celles-ci sont meilleures après une formation mais par rapport à la situation de départ, elles n'augmentent que marginalement (graphique 1). Ce constat n'est pas contradictoire, cela signifie que la formation a un impact positif sur les chances de retrouver un emploi pour un demandeur d'emploi sur deux mais cet incrément d'optimisme dans l'autoévaluation des chances de retrouver un emploi ne vient pas bouleverser la position sur le marché de l'emploi. Dépasser ses limites personnelles, combler ses manques, c'est faire une partie du chemin vers l'emploi mais si l'offre d'emplois et l'environnement restent inchangés, cet effort personnel reste insuffisant pour envisager avec confiance une insertion professionnelle.

Graphique 1 – Autoévaluation des chances de (re)trouver un emploi, selon que le fait d’avoir ou pas suivi une/des formation(s) durant l’année écoulée (%)



UNE FORMATION INSTRUMENTALE ET/OU CAPACITANTE ?

L’approche par les capacités développée par Sen permet de dépasser la vision instrumentale dominante de la formation professionnelle visant avant tout l’adaptation des compétences des chômeurs aux exigences du marché de l’emploi et du travail. Cette approche permet d’envisager la formation professionnelle comme une « liberté » visant aussi le bien-être et l’accomplissement personnel des bénéficiaires et pas seulement les besoins d’adaptation aux entreprises. Ce faisant, elle permet de développer une conception de la formation articulant l’intégration des demandeurs d’emploi sur le marché du travail tout en veillant à ne pas négliger leur sentiment de développement professionnel et personnel. Selon cette approche l’insertion dans l’emploi ne constitue dès lors pas l’unique « accomplissement » à attendre d’une formation. Il s’agit de considérer aussi ses effets plus subjectifs perçus par les personnes sortants de formation, selon le principe d’objectivité relative à la position sociale et au parcours de vie².

À cet égard, les résultats de l’enquête considérée sont relativement encourageants dans la mesure où la formation a un impact positif sur le sentiment de confiance en soi, sur la clarification du projet personnel et sur la perception des chances de trouver un emploi. Autrement dit, ces formations participent à un accroissement relatif du bien-être d’une majorité des chômeurs. Ces résultats corroborent ceux de deux évaluations portant respectivement sur les effets des formations dispensées dans le cadre du « plan Marshall » wallon et du Fond social européen en Belgique francophone³. Comme le notent Bernard Conter et Jean-François Orianne⁴ qui s’interrogent sur le

² Sen, 2002, cité dans Bonvin J.-M., « La participation à l’aune de l’approche par les capacités », dans Claisse F. et al. (Dir.), *La participation en action*, Peter Lang, 2013, p.41-54.

³ Ces évaluations ont été menées respectivement par les CRIS-ULG et le GIRSEF-UCL. Bien que les évaluations se sont inspirées que peu ou prou de l’approche par les capacités, les auteurs ont réinterrogé les données disponibles à partir de l’approche par les capacités.

caractère capacitant des formations suivies par les demandeurs d'emploi wallons : « *les formations suivies semblent avoir contribué à libérer les personnes de fausses évaluations d'elles-mêmes (mésestime de soi) à défaut de les éloigner immédiatement du chômage* ».

L'approche par les capacités permet aussi de souligner les limites des politiques d'activation centrées excessivement sur l'élimination des obstacles individuels d'accès à l'emploi – acquisition par les chômeurs de compétences nouvelles en adéquation avec l'évolution du marché du travail – sans prendre suffisamment en compte la réalité des contextes économiques et institutionnels dans lesquels les individus sont ancrés. Selon cette approche, l'action sur ces facteurs individuels est nécessaire, mais à elle seule insuffisante si elle n'est pas accompagnée conjointement d'actions d'égalisation d'opportunités d'emploi et de mise à disposition de supports collectifs permettant de saisir concrètement ces possibilités qui, à défaut de tels soutiens, restent formelles. Ces opportunités et ces supports collectifs constituent les conditions essentielles de capacitation réelle des chômeurs sur le marché de l'emploi. Les résultats de l'enquête illustrent ce phénomène. Si la formation a un impact positif sur l'autoévaluation des chances de retrouver un emploi pour un chômeur sur deux, cet impact reste modéré par rapport à la situation de départ. Le jugement des chômeurs est réaliste ; ils ont conscience que cet effort personnel ne peut aboutir à un accès effectif à l'emploi que dans la mesure où celui-ci est accompagné d'une action sur l'environnement économique et social modifiant leur espace réel des possibles et des opportunités sur le marché du travail.

L'égalisation des ressources, des opportunités sociales et des conditions qui permettent de convertir des opportunités en réalisations effectives – comme par exemple bénéficier de supports institutionnels pour transformer une action de formation en un emploi effectif et durable – constituent, selon Sen, une responsabilité collective. En d'autres termes, cette approche insiste sur le fait que la responsabilité individuelle requiert une capacité effective d'action que seule une responsabilité sociale peut, dans les faits, soutenir et garantir à chacun⁵. On ne peut appeler à l'exercice de la responsabilité individuelle – dans ce cas-ci se former pour se réinsérer sur le marché de l'emploi – si les moyens de cette liberté réelle ne sont pas donnés – ici notamment des opportunités réelles d'emploi.

CONCLUSION

Des politiques publiques qui voudraient s'attaquer plus efficacement au chômage doivent agir à trois niveaux, celui de l'individu (ce que font les politiques d'activation) mais aussi au niveau de l'environnement, c'est-à-dire le marché de l'emploi et du travail et au niveau institutionnel, l'ensemble des règles, procédures, acteurs intermédiaires qui organisent la gestion du travail et de l'emploi. La logique de l'activation met essentiellement l'accent sur l'individu ; elle ne s'attaque pas aux conditions de réalisation de ce qui est attendu des individus ainsi « activés ».

Bref, le message est qu'il est utile d'agir *conjointement* et avec la même intensité dans ces trois espaces. Pour donner les capacités, au sens où Sen les définit, il faut agir avec les personnes, leur donner des ressources mais aussi rendre possible ce que l'on attend d'elles et ce qu'elles souhaitent en agissant sur l'environnement au sens large, c'est-à-dire en créant de l'emploi et en adaptant, avec les acteurs, les démarches, les règles et les procédures en conséquence. En dépit des politiques d'activation et comme le démontre un rapport récent de l'Organisation internationale du travail,

⁴ Conter B., Oriane J.-F., « La flexicurité et la formation des demandeurs d'emploi : les politiques wallonnes à l'aune de l'approche par les capacités », *Formation emploi* [En ligne], 113 | janvier-mars 2011, mis en ligne le 18 avril 2011, consulté le 02 mai 2014. URL : <http://formationemploi.revues.org/3238>

⁵ Voir notamment Bonvin J.-M., Farvaque N., « L'accès à l'emploi au prisme des capacités, enjeux théoriques et méthodologiques », *Formation Emploi*, n° 98, 2007, p. 9-23. Zimmermann B., *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Paris, Economica, Collection « Études sociologiques », 2011. Corteel D. et Zimmermann B. (2007), « Capacités et développement professionnel », *Formation Emploi*, n° 98, 2007, p. 25-39.

c'est la faiblesse persistante de l'investissement qui est une des principales causes de l'absence de reprise du marché du travail⁶.

« Il faut que l'Europe mesure les exigences réelles de la philosophie de la responsabilité individuelle, vers laquelle elle incline sans bien saisir les conditions sociales qu'elle suppose. L'acceptation d'un énorme chômage mine les fondements même d'une société de responsabilité [...] On conçoit que les responsables européens soient de plus en plus séduits par la philosophie de la responsabilité individuelle, qui présente beaucoup d'attrait et peut donner de remarquables résultats quand les conditions sociales qui en rendent l'application possible sont réunies. Ces conditions, il faut leur accorder toute l'attention requise et y répondre par une politique appropriée. Développer l'emploi est parmi les tâches les plus urgentes. Comment diable l'Europe peut-elle tolérer si facilement aujourd'hui un tel chômage⁷ ».

Patricia VENDRAMIN

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à gvalenduc@ftu-namur.org.

**FTU – Association pour une
Fondation Travail-Université**

Rue de l'Arsenal, 5 – 5000 Namur
 +32-81-725122
 Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles
 +32-2-2463851

Site éducation permanente : www.ftu.be/ep
 Site recherche : www.ftu-namur.org

Éditeur responsable : Pierre Georis



Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles

⁶ An employment-oriented investment strategy for Europe / International Labour Office, Research Department. - Geneva: ILO, 2015

⁷ Sen A., « L'inégalité, le chômage et l'Europe d'aujourd'hui », *Revue internationale du travail*, vol. 136 (1997), n° 2 (été).